



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIVITES MINIERES



CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Ν°

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désugnées ci-après :

Pierres Précieuses Brutes:

-trente-cinq GRAMMES trente-cinq (35.35 grs) de Saphir(Bleu)

Objet du dossier de declaration n°0001-2024 en date du 21-03-2024 ayant été soumises au contrôle de qualité et de conformité effectué par la Direction chargée des Mines, suivant Procès-verbal n°04001-2024MIM/SG/DGM/DEV/GU/CTRL du 22-04-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

- Monsieur, madame
- La société SHOHAM SARL

Gérant ou responsible mandaté: \${responsible_mandate} etsont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

Le present Certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 22-04-2024